



---

---

# Rapport annuel

*2018-2019*



Alliance  
nationale de  
l'industrie  
musicale

# Rapport annuel

2018-2019

Merci à nos partenaires financiers

---



Canadian  
Heritage      Patrimoine  
canadien



Conseil des Arts  
du Canada      Canada Council  
for the Arts



ONTARIO ARTS COUNCIL  
CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

*musicaction*  
**musicaction**

*Secrétariat aux  
relations canadiennes*

Québec 

## Mission

---

L'ANIM s'est donné comme mission de participer et de veiller activement à la consolidation, à la croissance et à l'épanouissement de l'industrie musicale des communautés francophones et acadiennes tout en appuyant les efforts de ses membres dans l'atteinte de leurs objectifs individuels et collectifs.

## Vision

---

Une industrie musicale francophone viable, durable, mobilisée, rayonnante et représentative des communautés francophones et acadienne.

## Valeurs

---

Les valeurs véhiculées par l'ANIM sont : l'équité, le respect, la prospérité, la mobilisation et la transparence.

## Principes directeurs

---

L'ANIM accomplit sa mission en promouvant et en favorisant les principes suivants : le dialogue, le pro-activité, l'accessibilité, la gouvernance, l'innovation, l'entrepreneurship et la diversité.

## Conseil d'administration

---

Véronique Wade	Présidente
José Bertrand	Vice-présidente
Matthieu Damer	Secrétaire-trésorier
Natalie Bernardin	Administratrice
Guyaume Bouliane	Administrateur
Nathalie Kleinsmith	Administratrice
Jean Surette	Administrateur

## Employé

---

Benoit Henry	Directeur général
--------------	-------------------

---

*Quatre principaux axes d'intervention*

---

***Sensibilisation et représentation***

*Afin que l'industrie musicale des communautés francophones et acadiennes dispose d'un continuum de programmes et de services adaptés à ses besoins.*

***Concertation et réseautage***

*Afin que les intervenants de l'industrie musicale identifient les enjeux qui les affectent, les défis qu'ils doivent relever et les pistes d'action dans lesquelles ils doivent s'engager.*

***Promotion et rayonnement***

*Afin d'accroître la circulation des artistes et la rentabilité de leurs activités.  
Afin d'assurer le rayonnement de la production musicale des communautés dans la société canadienne et sur le plan international.*

***Développement des capacités et professionnalisation***

*Afin que les entrepreneurs musicaux et les associations soient bien formés / outillés dans leur milieu.*

## Mot de la présidente

---

Bonjour,

C'est avec le sentiment du devoir accompli que je termine mon mandat à la présidence de l'ANIM. Au cours des deux dernières années, beaucoup de travail a été accompli pour soutenir la vitalité, la durabilité et le rayonnement de notre industrie. J'ai été amené à intervenir à plusieurs reprises auprès de la ministre du Patrimoine et des langues officielles pour réclamer, notamment, un meilleur soutien à nos entreprises, pour demander un renforcement de la loi sur les langues officielles, pour augmenter les investissements dans notre secteur. Le conflit avec le CRTC concernant ses obligations face à la loi sur les langues officielles a certainement été un aboutissement majeur qui a marqué ma présidence. Je nous souhaite bonne chance pour la suite.

Notre industrie est encore jeune et a beaucoup de défis à relever. J'ai été fière de porter la vision et les valeurs de l'ANIM.

Je remercie les membres du conseil d'administration avec qui j'ai eu le plaisir de travailler.

Aujourd'hui, et dans les prochaines semaines, prochains mois, je dois m'attaquer à des défis personnels. Je demeure néanmoins disponible pour soutenir la mission de l'ANIM, une mission à laquelle je crois.



Véronique Wade

## 1. Sensibilisation et représentation

---

Au cours d'une année, l'ANIM est amenée à participer à différentes rencontres pour représenter les intérêts de l'industrie musicale des communautés francophones et acadienne. Au cours de l'année 2018-2019, parmi les dossiers qui ont plus particulièrement fait l'objet de représentation, on retrouve: la plainte déposée au Commissariat aux langues officielles contre le CRTC concernant la décision de radiodiffusion CRTC 2012-629 (renouvellement de la licence de Sirius XM), le renouvellement du plan d'action pour les langues officielle, la modernisation de la Loi sur les langues officielles, la modernisation du Fonds de la musique du Canada

À titre de porte-parole pour le secteur, l'ANIM a entretenu des liens de travail avec, notamment, le Fonds de la musique du Canada, Musicaction, le Conseil des arts du Canada, le Fonds canadien pour la présentation des arts, le Centre national des arts, Patrimoine canadien (Langues officielles et Politique des arts et Industries culturelles) et le CRTC.

### Principales interventions

---

#### Patrimoine Canadien

L'ANIM a initié une nouvelle rencontre avec Randy Miller, direction générale du Fonds canadien pour la présentation des arts en vue d'établir une sorte de projet pilote visant à résoudre un certain nombre d'enjeux concernant la diffusion dans les CFA. La direction générale de Réseau des grands espaces était présente. En collaboration avec le Réseau des grands espaces, l'ANIM a développé un document sur l'état de la diffusion dans l'Ouest canadien. Ce document a été acheminé à la direction du Fonds canadien pour la présentation des arts en vue de développer un projet pilote (cadre de collaboration fédéral-provincial-communautaire). Pour différentes raisons, la mise en œuvre du projet a pris du retard. L'initiative doit être reprise en 2019-2020.



La bilatérale (sous le leadership de la FCCF) avec Patrimoine, langues officielles, a surtout permis d'engager un dialogue sur le nouveau plan d'action sur les langues officielles.



Dans le cadre des nouveaux investissements annoncé dans le plan d'action pour les langues officielles, Patrimoine a mené différentes consultations avec les intervenants

du milieu. L'ANIM a activement participé à ces consultations. Une rencontre avec les organismes nationaux en novembre 2018 visait à identifier les priorités pour les prochains investissements. Les orphelins et le renforcement de la capacité des organismes moins bien financés ont été identifiés comme des priorités. Ces priorités, et d'autres qui touchent le niveau provincial, ont été confirmés lors d'une téléconférence visant à faire le sommaire des dialogues avec les organismes francophones nationaux et les porte-paroles provinciaux et territoriaux.

### Comité permanent du patrimoine canadien

L'ANIM a comparu devant le Comité permanent du Patrimoine canadien dans le cadre de son étude sur les modèles de rémunération pour les artistes et les créateurs. L'ANIM a plaidé pour la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire renouvelé et mieux équilibré entre les intérêts des entreprises et des consommateurs et le droit des artistes à une rémunération équitable.

### Musicaction

Une rencontre (rencontre annuelle de courtoisie) avec Musicaction a permis de faire le point sur l'état des programmes et du soutien aux CFA. L'année 2017-2018 démontre un soutien inégalé de Musicaction au CFA. Par contre, le Fonds Radiostar demeure sous-utilisé malgré la baisse des critères d'accessibilité. Un message a été envoyé aux membres pour les informer de l'opportunité que représente le fonds Radiostar et pour assurer la pleine participation des artistes des CLOSM au développement de contenu musicaux canadiens.

### Fonds de la musique du Canada

Dans le cadre de la modernisation du Fonds de la musique du Canada, l'ANIM a assuré l'organisation d'une conférence téléphonique entre la direction du FMC et une quinzaine de membres de l'ANIM.

Toujours dans le cadre du processus de modernisation du FMC, un questionnaire a été administré par Musicaction aux entreprises musicales. L'administration de ce questionnaire s'est présenté avec certains défis pour les entreprises musicales des CLOSM. L'ANIM a agi comme intermédiaire entre Musicaction, le FMC et les entreprises pour assurer le bon déroulement de l'exercice et la pleine participation des entreprises des CLOSM au processus de modernisation du FMC.

### CRTC

Deux rencontres du groupe de discussion CRTC-CLOSM a permis de faire le point sur les processus d'intérêt en cours et à venir.

## Commissaire aux langues officielles

Il aura fallu quelques années pour que le Commissaire aux langues officielles statue sur une question de l'ANIM concernant les processus du CRTC, en particulier dans le cadre du renouvellement de la licence de Sirius XM en 2012. Un premier rapport préliminaire du CLO a été déposé auprès de l'ANIM et du CRTC et donnait raison à l'ANIM : le CRTC était invité à revoir ses processus de consultation auprès des CLOSM. L'obligation de consultation ne peut se réduire à un effort en amont; elle doit aussi s'appliquer en aval lors du processus d'audience. L'ANIM a révisé le premier rapport et s'est montré en accord avec les conclusions du CLO. Un second rapport préliminaire a été déposé au début de l'année 2019, dans lequel le CLO revient sur ses conclusions et estime, à la lumière du jugement Gascon (C.B.), que le CRTC a rempli ses obligations. L'ANIM a commenté le rapport et a invité le CLO à revenir à sa première interprétation.

Au début d'avril 2019, en collaboration avec la FCCF et la FCFA, l'ANIM a fait une sortie publique qui a été très médiatisée, pour dénoncer la situation (délai de traitement, nouvelle interprétation du CLO et affaiblissement de la LLO).

## Conseil des arts du Canada

La rencontre Tendances avec le Conseil des arts du Canada a essentiellement porté sur la première année du nouveau modèle de financement. Globalement, une majorité des membres de la FCCF sont satisfaits des résultats obtenus dans le nouveau cadre. Seulement l'ATFC et l'ANIM ont fait les frais de « défaillances » dans l'application du nouveau système. L'ATFC a relevé ses « défaillances » de la première année mais a essuyé une fin de non-recevoir. L'ANIM a surtout relevé que les artistes anglophones du Québec recevaient jusqu'à trois fois plus de bourses que les artistes des CFA. L'explication simple c'est qu'ils sont trois fois moins nombreux à déposer des demandes. Ce que plusieurs artistes nous disent c'est qu'à force d'essuyer des refus, ils ont abandonné l'idée de déposer des demandes aux CAC. De fait, l'application du principe d'excellence (national) semble favoriser les artistes vivant en milieu urbain qui ont davantage accès à des infrastructures de soutien. L'ANIM plaide pour la reconnaissance de l'excellence dans son milieu.



Le nouveau modèle de financement du Conseil des arts du Canada ne fait pas que des heureux. Des rencontres des organismes nationaux de services aux arts financés par le CAC (l'une en anglais, l'autre en français) visaient à mesurer la

satisfaction et l'insatisfaction à propos des résultats individuels et les préoccupations quant aux disparités régionales, aux questions d'équité ainsi que sur la transparence et les communications. Les ONSA ont convenu de convoquer une rencontre nationale

avec le CAC pour en discuter. Plusieurs ONSA issues des CLOSM ont participé au processus.

### Groupe de travail chanson et musique

La rencontre du groupe de travail s'est bien déroulée. Elle a permis de faire une mise à jour des grands enjeux/dossiers du secteur, de prendre connaissances de nouvelles initiatives "porteuse" et d'explorer des avenues de collaboration entre tous les partenaires.

## 2. Concertation et réseautage

---

### Liens avec les membres

#### ECMA et WCMA

L'ANIM entretient des protocoles d'entente avec le ECMA et le WCMA.

Pour une deuxième année consécutive, l'ANIM s'est associé au ECMA pour présenter le prix de l'album francophone de l'année.

En partenariat avec le ECMA et la FÉCANE, l'ANIM a assuré la tenue d'une activité de réseautage entre des artistes et des professionnels canadiens et internationaux. Des artistes des CLOSM ont élargi leur réseau et leurs fenêtres d'opportunités de rayonnement.

La collaboration avec Breakout West est moins étroite depuis un an ou deux. Elle devra être renouvelée en 2019-2020.

L'ANIM a participé aux jurys du WCMA et du ECMA pour les prix attribué aux artistes francophones. Les cadres de collaboration (protocole d'entente) établis entre l'ANIM, au nom de ses membres dans chacune des régions, et ces deux organismes anglophones contribuent à un rapprochement entre les deux communautés de langues officielles. Ils assurent une présence francophone dans ces événements régionaux importants de l'industrie musicale.

#### Fédération culturelle canadienne-française

La direction générale de l'ANIM siégeait au Conseil de direction de la FCCF à titre de secrétaire-trésorier jusqu'en juin 2018. La FCCF a fait face à un défi en termes de ressources humaines et de changements dans son modèle de gouvernance. Réunions spéciales, réunions statutaires et comités de travail se sont multipliés. La direction générale de l'ANIM a été amenée à consacrer beaucoup de temps à la FCCF pour que cette dernière retrouve son équilibre. Cela étant en fait, l'ANIM a cédé sa place au conseil d'administration de la FCCF.

L'ANIM, à titre de membres, a participé aux diverses instances de la FCCF.

## TONAC

La TONAC a organisé des visites de « Hubs culturels » en Alberta. Cela nous a permis de visiter le Banf Centre for Arts and Innovation où pourrait, éventuellement, être présenter les Rencontres qui chantent. Cela dit, les bénéfices de ces visites sont minces.

## TIMOT

Une rencontre (téléphonique) de la Table de l'industrie musicale de l'Ouest et des Territoires a notamment permis de faire le point sur le programme de musique francophone de Manitoba Music. Un plan a été développé pour sauvegarder le programme. Il a également été question des relations à entretenir avec les artistes des CFA établis au Québec.

L'ANIM a pleinement participé au Contact Ouest. Dans ce cadre, une deuxième rencontre de la Timot a été organisée. Cette rencontre a permis de faire un premier bilan concernant le protocole d'entente avec le WCMA qui encadre le présence francophone dans cet événement musical important pour l'Ouest canadien. La rencontre a également permis de préparer les partenaires communautaires en vue d'une consultation de Radio-Canada en Alberta. Enfin, l'avenir du Programme de musique francophone de Music Manitoba a été discuté et a permis de réaffirmer l'engagement des partenaires communautaire dans la mise en œuvre du programme.

## Forum des leaders

Le Forum des leaders s'est transformé en forum de consultations des organismes des

*Le Forum des leaders, c'est le lieu où 42 organismes, actifs dans toutes les régions du pays et dans toutes les sphères qui touchent la vie quotidienne des francophones, travaillent ensemble vers une vision commune de la francophonie au Canada. Avec un œil sur les enjeux et les défis, ils s'entendent sur des résultats stratégiques à atteindre pour consolider la vie en français partout au pays. Ces résultats figurent dans le Plan de concertation stratégique adopté par le Forum*

CLOSM dans le cadre de la mise en oeuvre du nouveau plan d'action sur les langues officielles. Cela a été une nouvelle opportunité pour l'ANIM de rappeler l'importance des arts et de la culture pour assurer la vitalité des CFA.

Par ailleurs, le Forum s'active à mettre en œuvre le plan de développement global.

## Réseau des grands espaces

L'ANIM a participé à la planification stratégique de Réseau des grands espaces.

## 3. Promotion

---

### Développement à l'international

Une rencontre de l'IPIMFO a permis de faire le point sur le développement de marché à l'international de l'Ontario français. Malgré des résultats passés positifs, l'initiative est vacillante en raison d'un problème de financement.

L'industrie musicale des CFA n'échappe pas aux transformations qui s'observent sur le plan international : l'évolution technologique accélérée, la multiplication des échanges internationaux, le développement des réseaux d'affinités artistiques à l'échelle mondiale et l'apparition de nouveaux courants artistiques, de pratiques d'avant-garde et de modes de diffusion novateurs en sont quelques exemples. La diffusion internationale des arts et des lettres connaît une croissance accélérée. Pour saisir les opportunités qui se présente l'ANIM a développé une stratégie de développement à l'international.

### Vitrines ANIM à la Bourse Rideau

En l'absence d'un engagement de la Bourse Rideau d'assurer la présence d'au moins un artiste des CLOSM par région (Acadie, Ontario, Ouest et Territoires), l'ANIM a de nouveau présenté "Vitrines ANIM à la Bourse Rideau", soit la présentation de vitrines de trois artistes des trois régions des CLOSM. La présentation de Vitrines ANIM à la Bourse Rideau a permis à des artistes des CFA de rayonner au Canada et à l'étranger (ils ont obtenu des contrats pour des spectacles ici et ailleurs). Les artistes étaient Rayannah, LGS et Pierre Guitar.

### Juno's

L'ANIM s'est associée au Centre culturel francophone de Vancouver pour la présentation de « Scène Vancouver » en marge des Juno's.

### Prix du Gouverneur général pour les arts de la scène

Les candidatures de 1755, Robert Paquette et Daniel Lavoie ont été soumises pour le Prix du Gouverneur général pour les arts de la scène (musique populaire). Malheureusement aucun de celle-ci n'a été retenue.

## 4. Développement des capacités et professionnalisation

---

### Rencontres qui chantent

Douze artistes ont participé aux Rencontres qui chantent 2018-2019. Neuf étaient Canadiens : six étaient issus des communautés francophones; quatre provenaient du Québec. Les trois autres étaient européens (France et Belgique). Les artistes canadiens ayant participé sont : Marie-Lou Brière Berthelot, Ariane Roy et David Létourneau du Québec, Christine Melanson (NB), Justine Bouliane (NÉ) Daniel Groleau et Marie Clo (ON), Jocelyne Baribeau (MB) et Sympa Cesar (AL). La première résidence s'est déroulée du 20 juin au 1 juillet. Elle s'est terminée par la présentation des nouvelles chansons créées lors d'un spectacle devant le public du Festival en chanson de Petite-Vallée (plus d'une centaine de personnes). La seconde résidence s'est déroulée en marge de la Francofête en Acadie. Le spectacle des Rencontres qui chantent a été présenté en ouverture de la Francofête à la salle Empress (Théâtre Capitol).

Nous avons réuni les conditions susceptibles de permettre à une prochaine génération d'auteurs-compositeurs de faire rayonner la chanson francophone au Canada en augmentant leur capacité de rayonnement sur la scène nationale et internationale. Dans le nouvel univers de la musique, la créativité et l'innovation jouent un rôle déterminant. Nous avons permis à de jeunes artistes francophones d'élargir leurs horizons et de perfectionner leur expertise. Le public de Petite-Vallée et celui de la Francofête en Acadie ont reconnu la qualité du travail des artistes en offrant des ovations debout aux spectacles des RQC.

Le cadre d'échange, de collaboration et de réseautage que nous établissons contribue à un renforcement des capacités des artistes.

### Édition musicale

En partenariat avec l'APEM, l'ANIM a développé et livré un programme de formation en édition musicale. La formation, d'une durée de trois jours et demi, a eu lieu à Moncton au début du mois avril. Une dizaine d'entreprises musicales et d'artistes-entrepreneurs provenant des trois régions (Ouest, Ontario, Acadie) ont bénéficié de cette formation axée sur l'état actuel de l'industrie musicale (plus particulièrement les questions entourant les revenus de la musique). Le niveau de satisfaction des participants a été extrêmement élevé. La formation leur a permis d'acquérir des connaissances et des outils pour mieux oeuvrer dans l'industrie musicale.